

## La vignette autoroutière a subi peu de changements depuis 1985

La vignette semblait inscrite dans le patrimoine helvétique et ne plus y bouger. Depuis 1985 qu'elle existe, elle n'a subi qu'un seul changement, passant de 30 à 40 francs en 1995. Mais voilà que tout le monde semble s'y intéresser, certes à des degrés divers.

Outre la gauche qui veut en faire un outil pour introduire le péage urbain et la taxe kilométrique, la Fédération Infra, qui regroupe les entreprises de construction d'infrastructures, a émis récemment l'idée d'une vignette à 100 francs. L'augmentation de 60 francs servirait au financement des travaux visant à éliminer les goulets d'étranglement. Elle rapporterait annuellement quelque 480 millions. La proposition est lancée par la Fédération Infra dans le cadre de la procédure de consultation menée sur les travaux prioritaires à entreprendre à l'entrée des villes et estimés à 5,5 milliards de francs sur un total de 20 milliards pour éliminer le problème dans toute la Suisse. Elle pourrait entrer en vigueur en 2012 mais la route est encore longue et les embouteillages programmés.

La seule chose que l'on retient de la loi sur la vignette autoroutière c'est que la Confédération veut lutter contre la fraude. En août dernier, lors d'un contrôle de la vignette autorou-

tière à Bâle, les agents ont débusqué 50 fraudeurs en l'espace de quatre heures. En 2003, une plus vaste enquête a démontré que le taux d'abus était de 10%, un pourcentage qui a baissé lors de contrôles plus récents. Certains omettent d'acheter l'autocollant en vigueur mais d'autres recyclent des vignettes usagées, parfois acquises à moindre coût sur internet.

Les fraudeurs sont souvent étrangers. Ce qui s'explique par le fait que le système helvétique ne fait pas de distinction entre frontaliers ou vacanciers et que les étrangers sont en quelque sorte la vache à lait de la Suisse.

Sur plus de huit millions de vignettes vendues chaque année, trois millions le sont à la frontière ou à l'étranger.

Mais pas question, dans la loi soumise au Parlement, de proposer un tarif particulier pour les visiteurs. Comme le fait par exemple l'Autriche qui propose une vignette valable 10 jours pour 13 francs. Par contre, les contrôles pourraient être intensifiés si les élus acceptent de confier cette tâche à des tiers, soit par exemple des sociétés de sécurité qui pourraient être actifs aux frontières. Une autre proposition consiste à faire passer le montant de l'amende de 100 à 200 francs. **MAG**

